Toits

POUR LA FRANCHE-COMTE

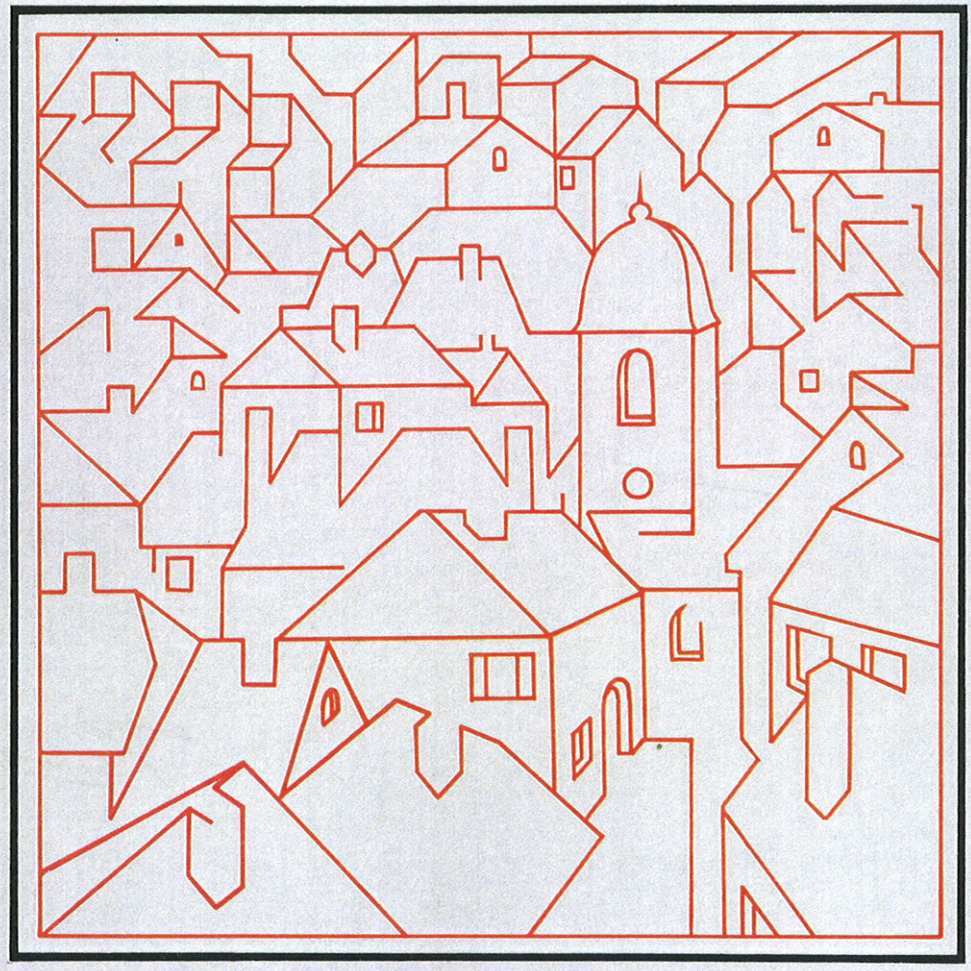

Pendant des siècles, les toits comtois, imposants témoins d'une économie à dominante agricole et d'un climat rigoureux sont demeurés peu sensibles aux modes et aux changements.

Il y a quelques décennies, la révolution des transports, mais aussi celle des médias, la perte d'une entité régionale ont favorisé le développement de matériaux de couverture standardisés qui, répandus du nord au sud de notre Pays, ont banalisé le paysage, matériaux sans lien avec les traditions, fossoyeurs des harmonies séculaires, matériaux venus rompre la filiation entre constructions anciennes et constructions récentes.

Les mentions : floue (tuile vieillie), abusive (tuile régionale) ou l'excès des mots « traditionnel » et « contemporain » ne sont que masques !

Et souffre l'économie régionale de la disparition progressive des producteurs locaux !

Une politique régionale des matériaux

C'est pourquoi au cours des années 1977-1978 les autorités régionales de Franche-Comté se sont inquiétées de l'évolution du secteur des matériaux de construction et de ses répercussions sur le paysage, l'architecture, l'économie et l'emploi :

— comment empêcher le patrimoine comtois de se banaliser par l'utilisation de matériaux sans liens avec les traditions ?

— comment ouvrir la route à des matériaux nouveaux, compatibles avec les usages locaux et susceptibles de fonder l'architecture du demi-siècle à venir ?

— comment éviter que ne disparaissent, sous la pression de la concurrence extérieure, des industries et des métiers indispensables à la vie culturelle et économique de la région ?

— comment favoriser le développement de produits issus des ressources locales (bois, pierre, argile, etc.) ?

En 1978, le lancement d'une politique régionale des matériaux fut décidé, limitée dans un premier temps aux seuls matériaux de couverture. Ses objectifs étaient :

1° Définir les caractéristiques des matériaux de couverture adaptés à la Franche-Comté sur le plan esthétique ;

2° Dresser la liste des matériaux existant sur le marché français, conformes à ces critères ;

3° Dialoguer avec les producteurs régionaux et nationaux pour obtenir des produits nouveaux convenant à la région ;

4° Explorer les possibilités d'utilisation des ressources locales et relancer la production des matériaux anciens ;

5° Poursuivre ces différents objectifs sans donner naissance à des monopoles, sans réduire les possibilités de choix des usagers et sans entraîner d'augmentation sensible du coût des couvertures.

Pour mettre en œuvre cette action, un groupe de travail permanent fut constitué regroupant des élus, les administrations régionales et départementales, la Chambre des Métiers et des professionnels (artisans, industriels, architectes, etc.).

Ce groupe de réflexion a établi la doctrine franc-comtoise et dressé une liste des matériaux de couverture agréés dans la région. Des produits nouveaux sont nés de la concertation permanente avec les producteurs.

Aujourd'hui, la Franche-Comté dispose des moyens de sauver ses toits, d'autres régions suivent son exemple, et une commission nationale coordonne l'action.

La doctrine Franc-Comtoise

Cette doctrine comprend :

1° **Une liste des matériaux de couverture agréés en Franche-Comté** qui regroupe par **famille** les produits retenus par la commission.

2° **Les familles** de matériaux pour la région sont :

— Famille des tuiles plates ;
— Famille des tuiles canal ;
— Famille couvertures de pierre ;
— Famille bardeaux de bois ;
— Famille couvertures comtoises ;
— Famille couvertures de montagne ;
— Famille couvertures de bâtiments agricoles et industriels.

3° Pour être inscrit dans une famille, un matériau doit satisfaire aux critères définis pour celle-ci, et recueillir l'accord de la Commission Régionale.

4° Chaque famille comporte deux types de produits :

— les matériaux de référence ;
— les substituts.

* Les premiers sont ceux qui déterminent l'existence de la famille. Ils sont issus de la tradition locale ou annoncent les traditions de demain.

* Les seconds sont des matériaux compatibles esthétiquement avec les premiers.

5° **La réglementation en matière de matériaux de couverture s'effectue par famille :**

— dans les documents d'urbanisme (POS, cartes communales).

Exemple : les élus retiennent les familles de matériaux qui conviennent le mieux à leur commune de référence à la doctrine régionale ;

— aux abords des Monuments Historiques, dans les sites et espaces protégés : l'Architecte des Bâtiments de France procède de même en concertation avec les élus.

6° Tous les matériaux figurant dans une famille sont autorisés sans discrimination possible.

7° La liste des matériaux agréés est actualisée en permanence. Tout producteur désireux de proposer un produit est reçu par la Commission Régionale.

8° La Commission Franc-Comtoise ne traite pas de qualité technique des matériaux. Elle s'en tient aux règles nationales, et n'aborde que les questions esthétiques et de rapport qualité-prix.

Conclusion

La politique régionale des matériaux de couverture a prouvé sa pertinence par le nombre des productions nouvelles qu'elle a suscité : tuiles de terre cuite et de béton, laves reconstituées, matériaux en fibre-ciment, tavaillons, etc. Les producteurs régionaux et nationaux ont fourni un effort considérable, le choix réel des usagers est élargi, la création architecturale en bénéficiera. Les Franc-Comtois ne subiront pas d'augmentation sensible du coût de leur toit, due à cette action.

Le dialogue qui s'est établi entre la région, l'administration, les producteurs et les professionnels se poursuivra. Il nous appartient à tous, habitants de la Franche-Comté, que cette politique porte ses fruits. Nous devons réapprendre nos toits, penser que nos choix de matériaux ne sont pas indifférents.

En l'an 2000, le paysage bâti de la Franche-Comté sera ce que nous l'aurons fait. Si nous agissons sans réfléchir, notre architecture deviendra banale, nos maisons seront identiques à celles des Bretons, des Parisiens, des Picards ou des Provençaux...

Nous aurons perdu notre mémoire et avec elle des emplois et des savoirs.

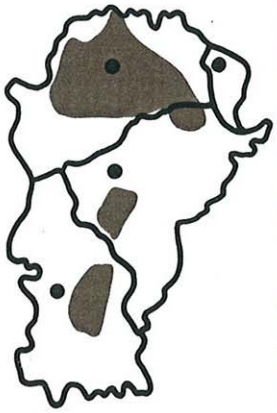

Lauzes au XIXe siècle

***Laves ou lauzes** : l'usage des pierres en couverture est l'une des grandes traditions comtoises. Avant d'être supplanté par la petite tuile à partir du XVIIe siècle, ce matériau de couverture dominait dans de nombreux secteurs du Bas-Pays Comtois : région de Quingey, de Champlitte, de Vesoul, de Villersexel, mais également sur tout le premier plateau du massif jurassien.*

Ces pierres calcaires ou de grès ne sont que rarement utilisées aujourd'hui, sauf aux abords des monuments historiques et dans les sites protégés, en raison de diverses difficultés de mise en œuvre (coût, poids, etc.).

Afin de résoudre ces délicats problèmes aussi bien dans le domaine de la rénovation que de la construction neuve, l'on dispose aujourd'hui d'une substitution fiable.

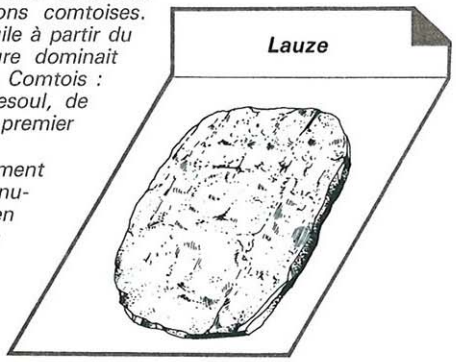

Les tavaillons, bardeaux de bois d'origines diverses (épicéa, sapin, chêne) semblent avoir couvert, jusqu'au XVIIIe siècle, les secteurs de montagne de la région avant de pratiquement disparaître sous des matériaux correspondant à un mode de production plus industriel.
En prenant l'initiative de relancer sa production, deux entreprises de Chapelle-des-Bois et de Malbuisson permettent à tous ceux qui souhaitent favoriser la rénovation et la création architecturale de qualité de disposer d'un matériau bien adapté aux rudes conditions climatiques de la Franche-Comté, car insensible au gel et peu conductible, et d'encourager les petites entreprises locales créatrices d'emplois utilisant la principale matière première régionale : LE BOIS.

La lauze reconstituée est adaptée à chaque secteur de la Région de Franche-Comté grâce à la réalisation de moulages d'anciennes lauzes.
Sa couleur est celle des sables naturels utilisés pour la fabrication du béton. Néanmoins, elle peut être accentuée à la demande, au moyen de colorant afin de prendre en compte l'environnement.
Son poids au m² est sensiblement identique à celui de la petite tuile, sa pose également.

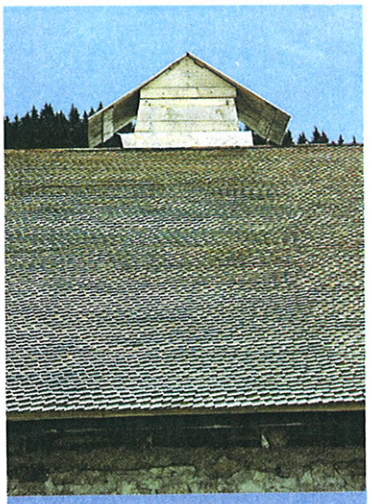

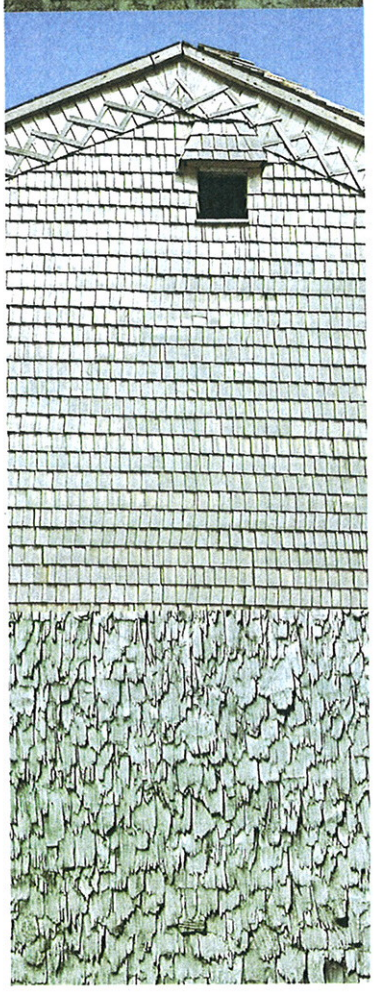

La tuile canal ou tuile ronde : venue des régions méditerranéennes, elle influence encore les secteurs de la Bresse Jurassienne, de Saint-Amour, des Vallées de la Valouse et du Suran, d'Arbois.
Elle réapparait au nord de la Haute-Saône dans les secteurs de Saint Loup, Vauvillers, Jussey et Vitrey proches de l'îlot lorrain.
Dans ces secteurs, son utilisation doit être maintenue et encouragée, sans qu'elle détermine une architecture pastiche d'importation.
L'observation des caractères architecturaux des maisons bressanes ou vigneronnes est riche d'enseignements à cet égard.
L'emploi de cette tuile est une possibilité offerte aux habitants du centre du Jura et du nord de la Haute-Saône afin de favoriser la création architecturale.
Certaines tuiles romanes et stop peuvent avantageusement se substituer à ce matériau de base. L'emploi de plaques ondulées d'amiante-ciment en sous-toiture peut constituer la réponse à certains problèmes techniques et financiers.

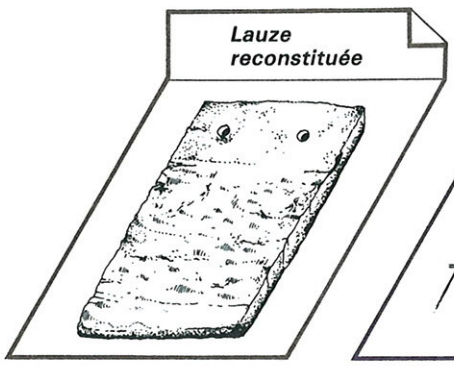

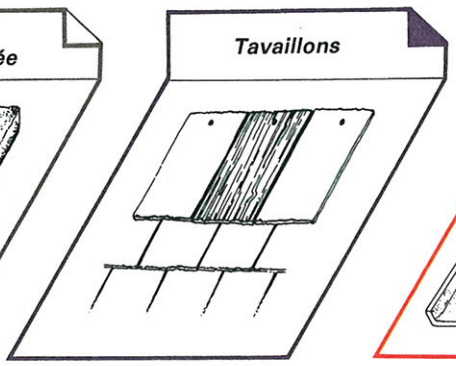

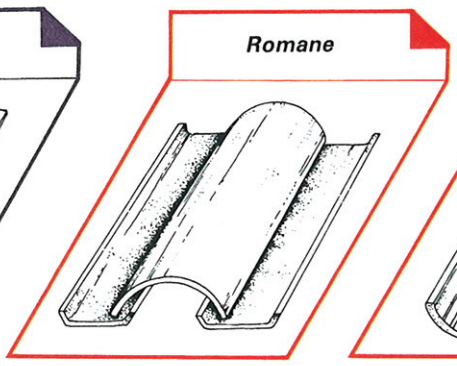

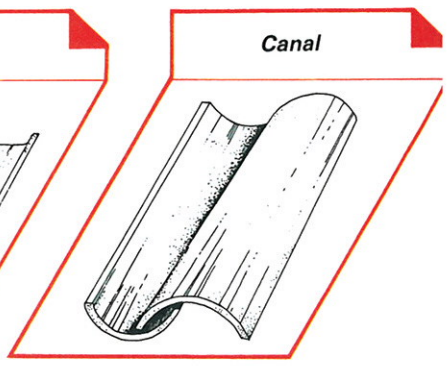

Votre meilleur choix

les tavaillons au XIXe siècle

la tuile canal au XIXe siècle

les tuiles plates au XIXe siècle

Cupidon

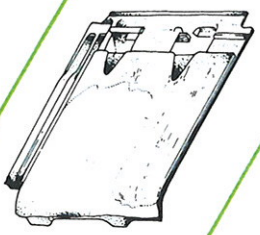

Stop

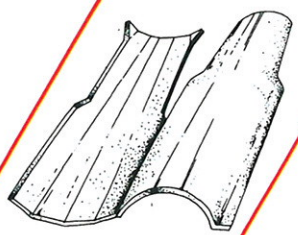

Plate

Marais

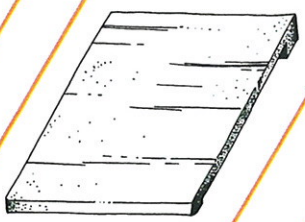

Vauban

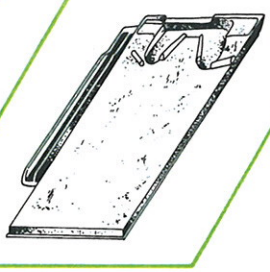

est celui qui respectera le site

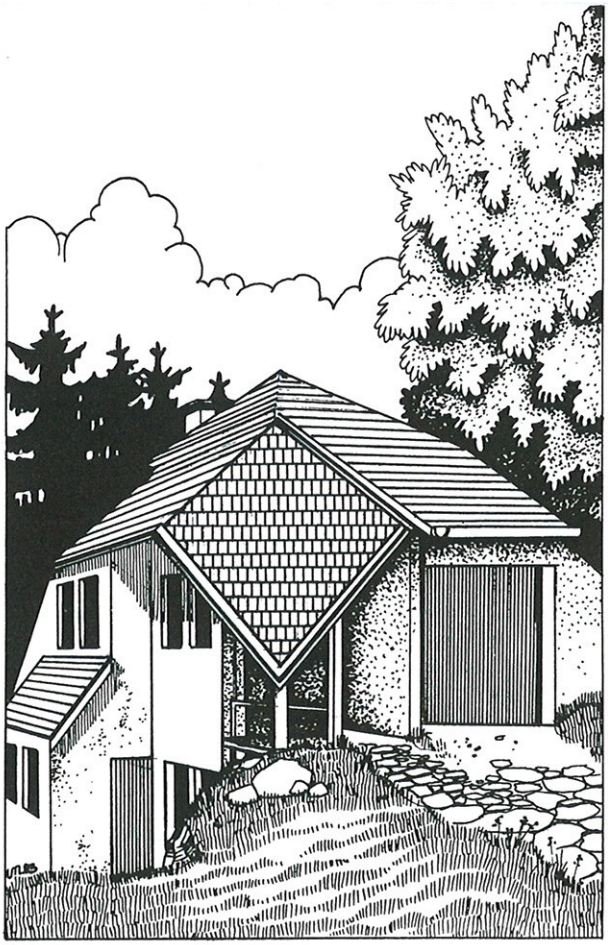

Le développement de l'industrie favorise au XVIIIe siècle la création de nombreuses tuileries en Franche-Comté qui absorbent progressivement le « marché local » du chaume, de la lave et du tavaillon.

La tuile plate ou la tuile écaille *et leurs variantes règnent aujourd'hui sur la majeure partie du territoire franc-comtois.*

L'utilisation de ce matériau doit être encouragée et se perpétuer bien évidemment, en particulier aux abords des Monuments Historiques et dans les sites protégés.

Parallèlement, il existe des matériaux conçus à partir de techniques nouvelles (tuiles à emboîtement, fibro-ciment, béton, etc.), permettant à l'ensemble des utilisateurs d'accéder à cette qualité d'aspect au moindre coût. C'est le but que se sont fixé les fabricants de tuiles Vauban, Marais, Cupidon, Gémeau, Prestige, Double Ecaille, Appolo 12, des substituts, ardoise rouge-brun en fibro-ciment, bardeaux d'asphalte épais (posés au crochet).

Cette démarche contribue à l'amélioration de la qualité du cadre de vie régional ; elle facilite le choix du public, elle est une réponse technique et économique adaptée aux préoccupations de tous.

Bardeaux d'asphalte épais

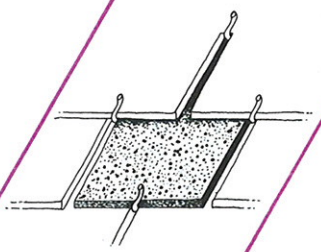

Apollo 12

Super-Beaucourt

Gémeau

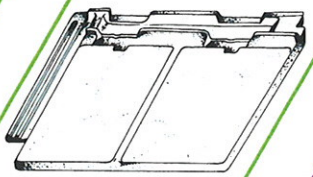

Ardoise fibro-ciment

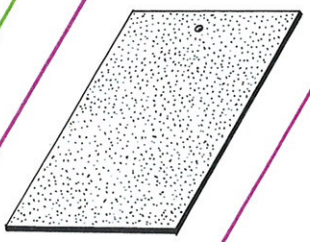

et satisfera la collectivité :

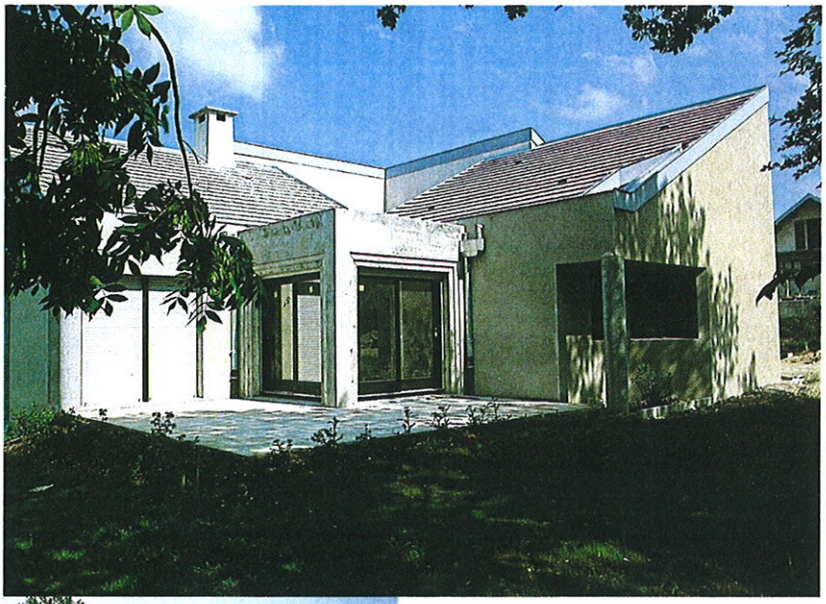

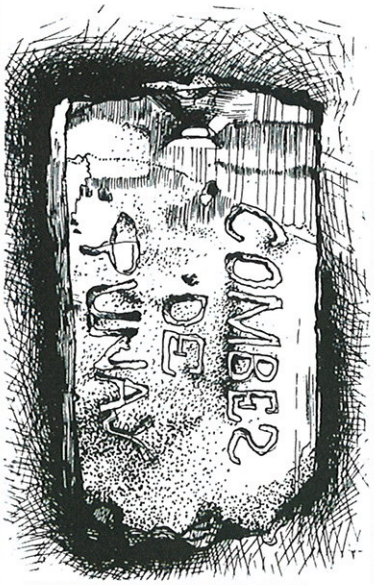

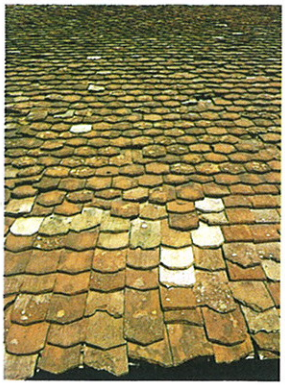

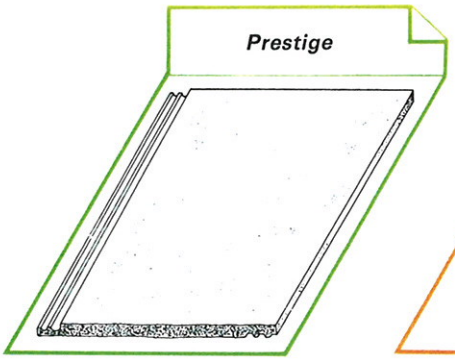

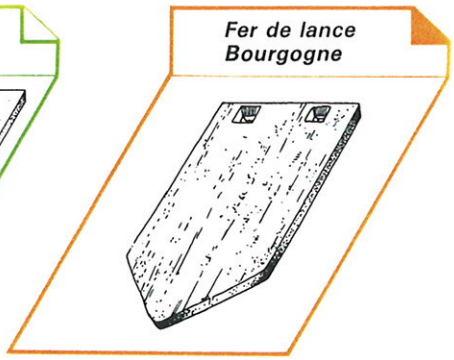

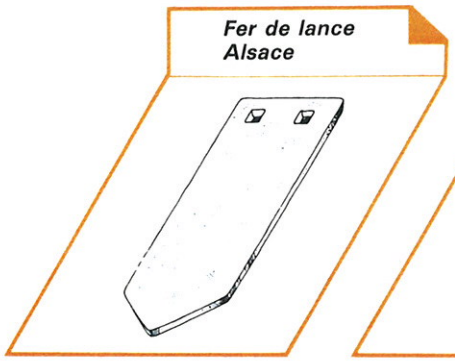

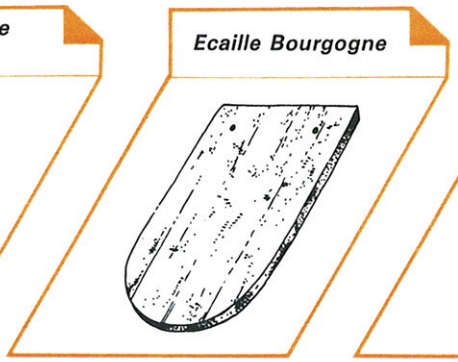

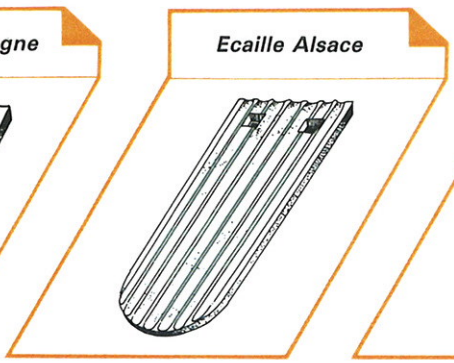

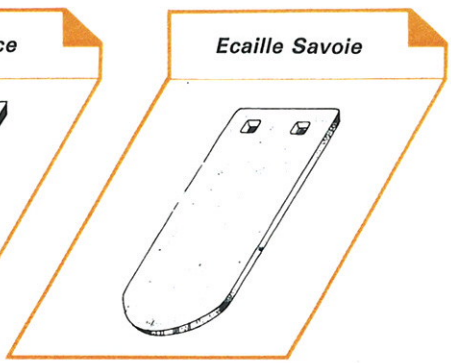

n'oubliez pas de consulter

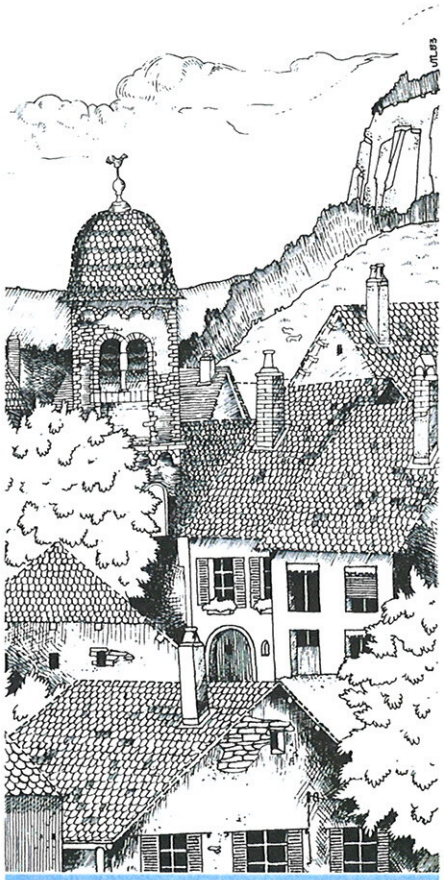

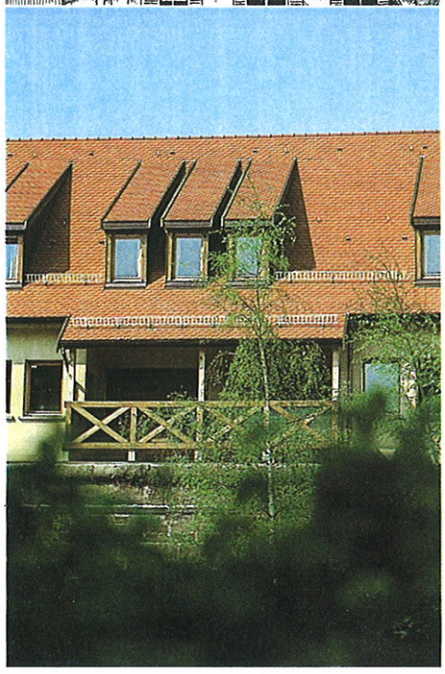

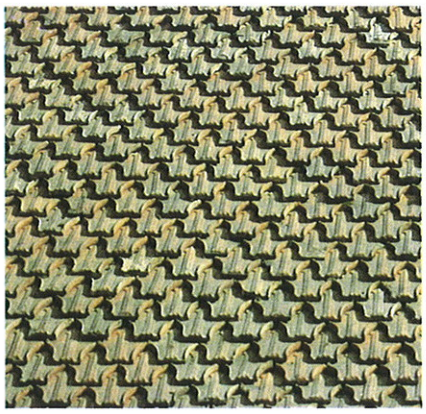

L'apparition en 1840 des tuiles à emboîtement à côtes correspond à la deuxième phase d'industrialisation des matériaux de couverture. Elles contribuent dans leur majorité, encore au XXe siècle à banaliser notre environnement.

L'utilisation judicieuse du procédé alliée à la disparition des côtes conformément aux modèles décrits dans le paragraphe consacré aux tuiles plates et écaillées, doit faciliter leur abandon.

Néanmoins, les tuiles « villa » et « violon », de par leur forme particulière et de tradition régionale comtoise, favorisent une expression architecturale originale dont le public peut bénéficier.

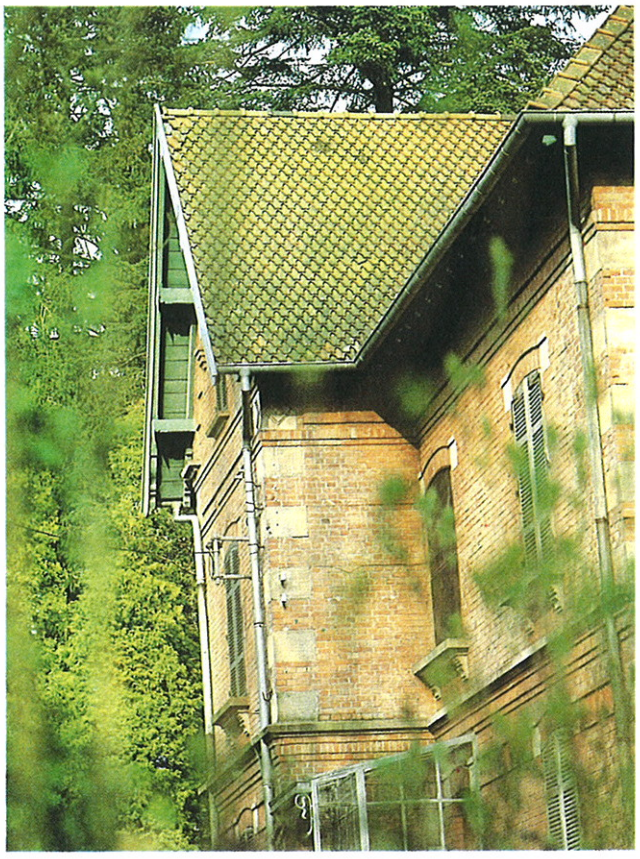

Exploitée dans les ardoisières angevines de Trélazé, bretonnes du Bassin de Châteaulin, ardennaises de Fumay, dans les Pyrénées ou le Massif Central, l'ardoise conquit la Franche-Comté à partir du XIXe siècle.

Son emploi s'est généralisé pour couvrir les édifices publics et certaines constructions (préfectures, maisons de poste, maisons de maîtres, hôtels, etc.).

Sa réutilisation est donc admissible dans le cadre de la rénovation de ces bâtiments. Cependant, ses substituts, par exemple l'ardoise amiante-ciment foncé dont la couleur s'apparente au substrat jurassien, peuvent être judicieusement utilisés en secteur de montagne, parallèlement à la mise en œuvre des tavaillons.

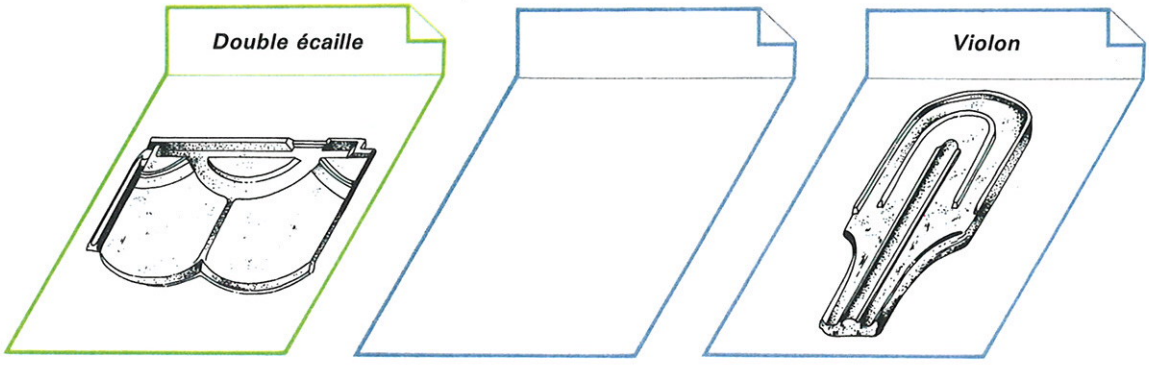

les responsables municipaux.

Le métal : *trois matériaux constituent le « fond » de la tradition comtoise en matière de couverture métallique : le plomb, le cuivre et le zinc.*

Leur utilisation est directement liée aux contextes locaux en raison de leur valeur symbolique pour des bâtiments publics, pour la rénovation de couvertures de bâtiments d'habitation construits dans les villes entre 1850 et 1940, en zone de montagne où la gamme s'est enrichie de matériaux métalliques modernes.

La tenue dans le temps, l'ambiance architecturale locale ou recherchée, la couleur et la texture dominantes, etc. déterminent les choix que les élus et le public sont en mesure de faire après avoir analysé les limites de l'utilisation de ces matériaux.

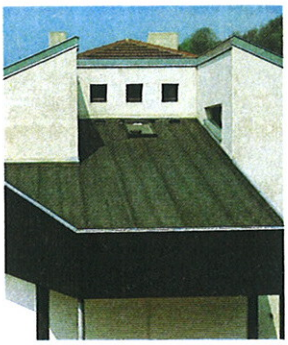

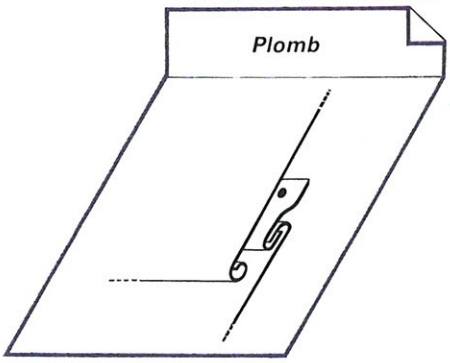

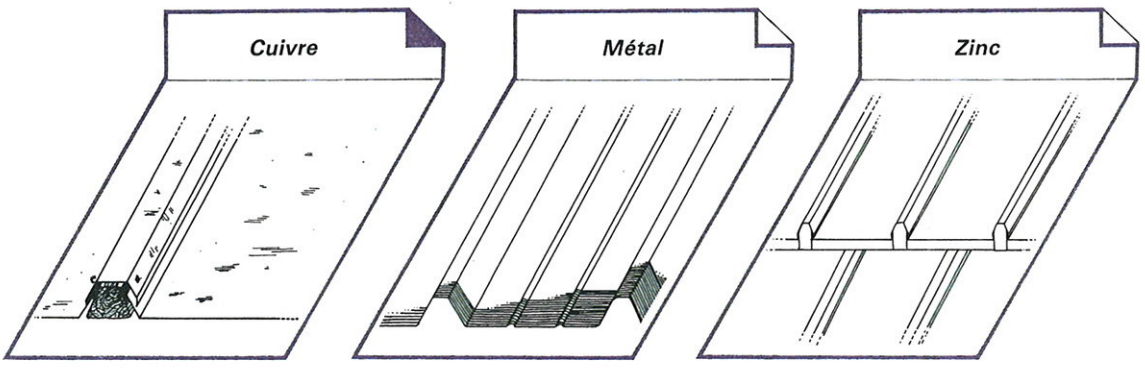

Ce document a pu être édité grâce au concours financier de l'Etablissement Public Régional de Franche-Comté, de la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites, et du Ministère de l'Urbanisme et du Logement.

Cette plaquette a été réalisée pour le compte de la Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement de Franche-Comté, sous la responsabilité de M. Chastel, Architecte des Bâtiments de France du Doubs ; M. Hagège, Architecte du Ministère de l'Agriculture ; M. Schmitt, Adjoint du Délégué Régional à l'Architecture et à l'Environnement, par :

Jean-Marie Lapp à Besançon.